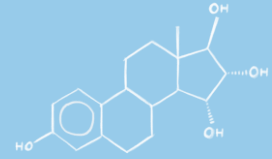


MITHRA PHARMACEUTICALS SA
RUE SAINT GEORGES 5 4000 LIEGE
BELGIQUE
RPM LIEGE (DIVISION LIEGE) 0466.526.646



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 17 MAI 2018

- 1. Revue rapport annuel 2017 en ce compris du rapport de gestion 2017**
- 2. Revue et approbation du rapport de rémunération clôturé au 31 décembre 2017**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
- 3. Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2017**
- 4. Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017**
- 5. Revue et approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés clôturés au 31 décembre 2017**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels consolidés et non-consolidés clôturés au 31 décembre 2017- en ce compris le report proposé de la perte à reporter.
- 6. Proposition d'accorder une décharge au conseil d'administration**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
- 7. Proposition d'accorder une décharge au commissaire**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
- 8. Renouvellement du mandat du commissaire**
Proposition du Comité d'audit : Le Comité [d'audit] décide à l'unanimité de donner un avis positif au Conseil d'administration concernant le renouvellement du mandat de BDO.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale, sur recommandation du Comité d'audit et de l'organe de gestion, décide de renouveler en qualité de commissaire la société civile sous forme de SCRL BDO Réviseurs d'entreprises (agrément B00023) dont les bureaux sont établis à 4651 Battice, Rue Waucomont 51, dûment représentée par Monsieur Felix Frank, réviseur d'entreprises (agrément A01438) pour une durée de trois ans débutant le 1^{er} jour de l'exercice comptable 2018 et prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la société appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale fixe les honoraires du commissaire à une somme forfaitaire annuelle de 74.480 EUR.